

Rapport d'activité 2016



Sommaire

1. Le mot du président	4
2. Résultat actuariel au 31.12.2016	5
3. Compte d'exploitation au 31.12.2016	6
4. Bilan au 31.12.2016	8
Actifs	9
Passifs	9
Valeur cible des réserves pour fluctuations des cours	9
Calcul des réserves pour fluctuations des cours	9
5. Rapport de l'organe de révision	10
6. Stratégie de placement	11
Objectif de rendement	11
7. Année financière 2016	12
Environnement	12
8. Résultat des placements de la caisse de pension au 31.12.2016	13
9. Dispositions relatives à la loyauté dans la gestion de fortune	14
10. Contrôle des investissements et compte-rendu	14
11. Organisation de la caisse de pension	14
Conseil de fondation (organe suprême)	14
Expert, organe de révision, commission des placements, direction, comptabilité des titres, autorité de surveillance	15
12. Employeurs affiliés	15
13. Enregistrement LPP et fonds de garantie	15
14. Rapport de l'autorité de surveillance LPP et des fondations	16
15. Séances du conseil de fondation	16
16. Évolution de la caisse de pension	18
Assurés actifs et bénéficiaires de rentes	18
Prestations de rentes réglementaires servies durant l'année	19
Encouragement à la propriété du logement (EPL)	19
Taux de couverture – rendement – réserves pour fluctuations des cours de 2011 à 2016	19
17. Réassurance	19
18. Adaptation de la législation	20
19. Liens intéressants	21

1. Le mot du président

Chers retraités, chers assurés,

Grâce au résultat positif de nos placements et à l'augmentation des actifs, le taux de couverture de la caisse de pension s'est amélioré en 2016 et s'est établi à 105,31% après déduction des engagements. Cela prouve que le choix, par le conseil de fondation, d'une stratégie de placement prudente et des banques mandatées pour gérer la fortune de la caisse ainsi que des instruments de contrôle correspondants était le bon. Dans son édition du 12 mars 2017, la «NZZ am Sonntag» a examiné à la loupe 30 grandes institutions de prévoyance suisses. Avec un taux d'intérêt technique de 2,5%, le résultat que nous avons atteint nous placerait au 14^e rang des caisses de pension les plus sûres. En outre, le rapport entre bénéficiaires de rentes et assurés actifs est toujours aussi bon: nous sommes donc une caisse jeune. Ces deux paramètres montrent que notre caisse est en bonne santé. Même si nous n'avons pas encore atteint notre objectif, nous sommes sur la bonne voie. Le conseil de fondation continuera à tout mettre en œuvre pour que le taux de couverture, autrement dit notre sécurité financière, s'améliore de plus en plus.

Je suis également très heureux des échos reçus au sujet des séminaires organisés sur le thème de la retraite. Une grande majorité des participants a pu profiter de cette journée et en a retiré une grande satisfaction. Par conséquent, le conseil de fondation prévoit de proposer régulièrement des séminaires de cette nature.

En ce qui concerne les événements à venir, soulignons que 2017 est la quatrième et dernière année du mandat actuel du conseil de fondation. Tous les salariés auront donc de nouveau la possibilité, en automne prochain, d'élire leurs représentants au conseil de fondation pour le prochain mandat (2018 - 2021). Partisan convaincu du système de milice pour la gestion des caisses de pension, j'invite tout le monde, représentants actuels et nouvelles personnes intéressées, à participer à cette élection. Je me réjouis d'ores et déjà à la perspective des échanges que nous aurons à cette occasion et espère que le taux de participation sera élevé.

Autre rendez-vous très important pour notre avenir: la votation fédérale sur la réforme Prévoyance vieillesse 2020, qui aura lieu le 24 septembre 2017. Bien que ce projet ne soit pas parfait, je souhaite personnellement qu'il soit accepté afin d'assurer la pérennité de notre système des trois piliers.

Pour terminer, je tiens à remercier tous ceux qui nous ont aidés en 2016 à maintenir notre caisse de pension en bonne santé. Je profite également de l'occasion pour adresser mes chaleureux remerciements, à vous, chers bénéficiaires, et aux employeurs, pour la confiance accordée.

Je vous souhaite une bonne lecture et une très bonne année 2017!

Avec mes meilleures salutations

Jean-Pierre Dubois



2. Résultat actuariel au 31.12.2016

L'expert en prévoyance professionnelle de notre caisse de pension, Martin Schnider, Abcon AG, Berne, a établi le bilan actuariel au 31 décembre 2016. Une somme de CHF 166,3 millions (2015: CHF 155,1 millions) est disponible au niveau des actifs du bilan commercial pour honorer tous les engagements actuariels. La hausse de la fortune de prévoyance disponible est due à l'augmentation de la fortune suite aux bons résultats des marchés financiers et à un afflux de fonds positif à l'actif du bilan. Les actifs nécessaires à la caisse pour faire face à ses engagements ont atteint CHF 157,9 millions (2015: CHF 148,7 millions) au 31 décembre 2016, ce qui correspond à une augmentation de 6,2%. Il en résulte donc un excédent actuariel de CHF 8,4 millions au total (2015: CHF 6,4 millions). Cette hausse de CHF 2 millions correspond au résultat annuel de la caisse de pension (cf. point 3, page 6), qui doit être intégralement attribué aux réserves pour fluctuations des cours. La valeur théorique des réserves pour fluctuations des cours se monte à CHF 24 millions (cf. aussi la page 8), et n'est donc pas encore atteinte. Un déficit résiduel de CHF 15,6 millions subsiste. Le résultat annuel est constitué par addition du résultat de l'activité d'assurance et du résultat net des placements de la fortune (cf. compte d'exploitation, p. 6).

Le bilan actuariel a été calculé en se fondant sur les bases actuarielles LPP 2015 et sur un taux d'intérêt technique de 2,5%. Le montant théorique de la réserve technique est calculé sur la base du règlement de provision approuvé par le conseil de fondation. La réserve pour fluctuations des cours est déterminée en accord avec le contrat de réassurance stop loss; elle est calculée de façon à pouvoir couvrir, cumulée avec les primes de risque engrangées par la fondation, deux années consécutives de sinistres extrêmes.

BILAN ACTUARIEL AU 31.12.2016 BASES ACTUARIELLES LPP 2015 PT 2015, 2,5%			Comparaison le 31.12.2015		
			31.12.2015	Différence en	
			CHF	CHF	%
Fortune à disposition	166'266'606		155'105'865	11'160'741	7.20
Obligations actuarielles					
Capital de prévoyance					
Capital de prévoyance assurés actifs, primauté des cotisations	97'307'295		93'183'593	4'123'702	4.43
Capital de prévoyance assurés invalides, primauté des cotisations	801'514		756'619	44'895	5.93
Capital de prévoyance retraités	52'903'574		47'567'571	5'336'003	11.22
Total capital de prévoyance	151'012'383	151'012'383	141'507'783	9'504'600	6.72
Réserves techniques					
Réserves pour le changement de bases actuarielles assurés actifs	125'817		0	125'817	N/A
Réserves pour changement des bases actuarielles retraités	264'518		0	264'518	N/A
Réserves taux de conversion	321'000		675'000	-354'000	-52.44
Réserves régime de transition	4'199'433		4'570'453	-371'020	-8.12
Réserves pour fluctuation des risques	1'964'000		1'935'000	29'000	1.50
Total des réserves techniques	6'874'768	6'874'768	7'180'453	-305'685	-4.26
Total des obligations actuarielles		157'887'151	148'688'235	9'198'915	6.19
Excédent actuariel		8'379'456	6'417'630	1'961'826	30.57
	166'266'606	166'266'606	155'105'865	11'160'741	7.20
Taux de couverture en %		% 105.31	104.32	0.99	0.95
Montants en CHF					

Le résultat du bilan actuariel établi à fin 2016 montre un excédent de CHF 8,4 millions. Suite à la hausse de CHF 2 millions, le taux de couverture a augmenté de 1 point. Cela s'explique avant tout par le bon résultat des placements. Pour maintenir le taux de couverture, un rendement théorique net de 1,8% doit être atteint en 2017.

L'expert en caisse de pension a confirmé que tous les engagements actuariels peuvent être garantis. De même, il a attesté que les dispositions réglementaires et actuarielles relatives aux prestations et au financement satisfont aux obligations légales. La poursuite de l'alimentation de la réserve pour fluctuations des cours doit rester une priorité.

3. Compte d'exploitation au 31.12.2016

	2016	2015
	CHF	CHF
Cotisations et versements ordinaires et autres	7'160'432.89	7'905'516.25
Cotisations des employés	3'734'989.15	3'533'874.00
Cotisations de l'employeur	3'349'533.70	3'201'865.35
Prélèvement sur la réserve de cotisations de l'employeur pour le financement des cotisations	-2'023'090.05	-1'740'849.70
3,5 % cotisations de risque employeur, caisse en primauté de cotisations	1'386'337.90	1'329'635.60
Cotisation frais administratifs	258'834.49	276'524.75
Remboursement du capital de couverture de la caisse de pension	0.00	745'012.15
Versements uniques et sommes de rachat	453'827.70	559'454.10
Prestations d'entrée	9'675'675.41	10'623'161.99
Versements de libre passage	9'370'215.31	10'085'256.14
Versements EPL/divorce	305'460.10	537'905.85
<i>APPORT PROVENANT DE COTISATIONS ET PRESTATIONS D'ENTRÉE</i>	16'836'108.30	18'528'678.24
Prestations réglementaires	-4'271'285.85	-4'147'635.00
Rentes de vieillesse	-2'845'713.85	-2'608'420.15
Rentes de survivants	-418'700.40	-353'342.80
Rentes d'invalides	-124'131.60	-95'919.30
Prestations de capital au départ à la retraite	-882'740.00	-687'627.70
Prestations de capital en cas de décès et d'invalidité	0.00	-402'325.05
Prestations non réglementaires	0.00	0.00
Prestations de sortie	-8'287'495.40	-4'716'734.90
Prestations de libre passage en cas de sortie	-8'111'185.65	-4'362'376.90
Versements EPL/divorce	-176'309.75	-354'358.00
<i>SORTIE POUR PRESTATIONS ET VERSEMENTS ANTICIPÉS</i>	-12'558'781.25	-8'864'369.90
Dissolution/constitution de capitaux de prévoyance, technique		
Provisions et réserves de cotisations	-7'201'223.61	-16'688'218.17
Dissolution/constitution capital de prévoyance assurés actifs	-3'043'000.36	-9'304'525.92
Dissolution/constitution capital de prévoyance rentiers	-5'336'003.00	-6'525'286.00
Dissolution/constitution de provisions techniques	305'685.00	-1'085'847.00
Intérêts du capital d'épargne	-1'150'995.30	-1'513'408.95
Dissolution/constitution de réserves de cotisations	2'023'090.05	1'740'849.70

Produit des prestations d'assurance		5'187.60	5'187.60
Prestations d'assurance		5'187.60	5'187.60
Charges d'assurance		-53'991.95	-80'425.55
Primes de réassurance (contrat Stop Loss)		-40'060.75	-61'264.85
Contributions au fonds de garantie		-13'931.20	-19'160.70
RÉSULTAT AUTRE ACTIVITÉ D'ASSURANCE		-7'250'027.96	-16'763'456.12
RÉSULTAT NET DE L'ACTIVITÉ D'ASSURANCE		-2'972'700.91	-7'099'147.78
Résultat net des placements de la fortune		5'025'461.63	-2'116'979.07
Liquidités et placements sur le marché monétaire		3'883.10	-1'046'528.84
Hypothèques		89'196.29	45'907.77
Obligations		3'648'754.64	-1'974'278.73
Actions		1'654'336.86	-423'187.79
Placements alternatifs		750'992.69	258'097.41
Immeubles		1'230'363.84	1'880'455.92
Couverture du risque de change		-1'348'352.61	0.00
Remboursement rétrocessions		0.00	46'557.88
Intérêt moratoire sur les prestations de libre passage		-10'584.80	-7'152.80
Intérêt sur la réserve de contributions de l'employeur		29'299.30	-49'667.65
Frais administratifs de la gestion de fortune		-1'022'427.68	-847'182.24
Dissolution/constitution de provisions non techniques		167'900.00	-318'900.00
Autre revenu		0.00	0.60
Autres revenus		0.00	0.60
Frais administratifs		-258'834.49	-276'524.75
Administration générale		-214'740.50	-214'853.55
Marketing et publicité		-2'875.85	-2'055.20
Organe de révision et expert en prévoyance professionnelle		-27'054.10	-50'024.50
Autorités de surveillance		-14'164.04	-9'591.50
EXCÉDENT DE CHARGES/REVENU AVANT		1'961'826.23	-9'811'551.00
Constitution/dissolution DE RÉSERVES POUR FLUCTUATIONS DES COURS			
Dissolution/constitution de réserves pour fluctuations des cours		-1'961'826.23	9'811'551.00
EXCÉDENT DE CHARGES/REVENU		0.00	0.00

4. Bilan au 31.12.2016

ACTIFS	31.12.2016	31.12.2015
	CHF	CHF
Placements de la fortune	169'096'299.53	159'940'398.11
Liquidités et placements sur le marché monétaire	3'875'712.62	4'356'677.41
Créances	717'116.52 ¹⁾	453'443.23
Hypothèques	9'108'888.00	10'752'647.58
Obligations	73'985'107.33	65'560'427.96
Actions	42'576'236.04	40'971'967.18
Placements alternatifs	10'602'330.11	9'348'125.92
Fonds de placement immobilier	27'972'074.42	28'220'584.08
Placements auprès de l'employeur	258'834.49 ²⁾	276'524.75
Régularisation actifs	197'829.25	5'863.80
Total des actifs	169'294'128.78	159'946'261.91
PASSIFS		
Dettes	1'399'000.85	760'298.00
Prestations de libre passage et rentes	1'319'965.05	690'893.05
Autres dettes	79'035.80	69'404.95
Régularisation passifs	541'713.43	773'001.10
Réserves de cotisations de l'employeur Centris SA	935'808.15	2'988'197.50
Réserve de cotisations sans renonciation d'utilisation	935'808.15	2'988'197.50
Réserves non techniques	151'000.00	318'900.00
Capital de prévoyance et provisions techniques	157'887'150.56	148'688'235.75
Capital de prévoyance, primauté des cotisations	98'108'808.56	93'940'211.75
Capital de prévoyance retraités	52'903'574.00	47'567'571.00
Provisions techniques	6'874'768.00	7'180'453.00
Réserves pour fluctuations des cours	8'379'455.79	6'417'629.56
Capital de la fondation, fonds libres	0.00	0.00
Etat au début de l'année	0.00	0.00
Résultat	0.00	0.00
Etat à la fin de l'année	0.00	0.00
Total des passifs	169'294'128.78	159'946'261.91

En l'espace d'un an, la somme inscrite au bilan au 31 décembre 2016 a augmenté de CHF 9,3 millions (+ 5,8%).

¹⁾ Impôt anticipé ²⁾ Créances frais administratifs

Actifs

L'accroissement des actifs par rapport à l'année précédente s'explique par la hausse de la valeur de l'actif immobilisé et par les entrées de fonds.

Passifs

Le montant des prestations de libre passage et des rentes contient encore des sorties de personnel non traitées datant de 2016. Les capitaux de prévoyance et les provisions techniques ont été repris dans le bilan suite aux calculs actuariels de notre expert. Le résultat financier de l'année 2016 doit être intégralement affecté aux réserves pour fluctuations des cours car nous ne disposons pas encore de fonds libres.

Valeur cible des réserves pour fluctuations des cours

La valeur cible des réserves pour fluctuations des cours est déterminée selon la méthode des praticiens, en pourcent des engagements actuariels. La valeur cible des réserves nécessaires est calculée en additionnant les réserves pour fluctuations des cours des différentes catégories de placement. Au 31 décembre 2016, la valeur cible des réserves pour fluctuations des cours est de 15,2% (2015: 15,8%) des engagements (cf. p. 5, bilan actuariel).

Calcul des réserves pour fluctuations des cours

Catégorie de placement	Montant en CHF	Valeur en %	Réserves pour fluctuations des cours	Réserves pour fluctuation des cours en CHF
Liquidités	3'875'712	2.31%	0.00%	0
Hypothèques Suisse	9'108'888	5.42%	5.00%	455'444
Obligations CHF (Suisse et Étranger)	20'735'421	12.33%	10.00%	2'073'542
Obligations Global Aggregate (CHF hedged)	31'436'958	18.70%	15.00%	4'715'544
Obligations High Yield (CHF hedged)	11'699'136	6.96%	15.00%	1'754'870
Obligations Emerging Market Dept Local Currency	10'113'593	6.02%	15.00%	1'517'039
Actions Suisse	20'052'616	11.93%	20.00%	4'010'523
Actions Étranger (y compr. env. 15% Emerging Markets)	22'523'620	13.40%	25.00%	5'630'905
Immeubles Suisse (fonds immobilier)	20'051'897	11.93%	10.00%	2'005'190
Immeubles Suisse (fondations de placement)	7'920'178	4.71%	10.00%	792'018
Insurance Linked Securities (CHF hedged)	10'602'330	6.31%	10.00%	1'060'233
Total	168'120'349	100.00%	14.28%	24'015'308

Engagements au 31.12.2016	CHF	157 887 151
Valeur cible des réserves au 31.12.2016	CHF	24 015 308
Valeur cible en pourcent des engagements		15,21%

Réserves disponibles au 31.12.2016 in CHF	CHF	8 379 456
Réserves disponibles en pourcent des engagements		5,31%

La valeur cible n'a pas été atteinte au 31 décembre 2016. La différence par rapport à l'objectif visé s'élève donc à CHF 15 635 852 (2015: CHF 17 083 185). La poursuite de l'alimentation des réserves pour fluctuation des cours doit rester une priorité.

5. Rapport de l'organe de révision

L'organe de révision Engel Copera AG atteste qu'il remplit les exigences légales d'agrément (art. 52b LPP) et d'indépendance (art. 34 OPP 2) et qu'il n'existe aucun fait incompatible avec son indépendance.

Il a également procédé aux vérifications prescrites aux art. 52c, al.1 LPP et 35 OPP 2. Le conseil de fondation est responsable de l'accomplissement des tâches légales et de la mise en œuvre des dispositions statutaires et réglementaires concernant l'organisation, la gestion et les placements.

L'organe de révision a notamment examiné si

- l'organisation et la gestion satisfont aux dispositions légales et réglementaires et s'il existe un contrôle interne adapté à la taille et à la complexité de l'institution;
- les placements satisfont aux dispositions légales et réglementaires;
- les comptes de vieillesse satisfont aux prescriptions légales;
- les mesures destinées à garantir la loyauté dans la gestion de fortune ont été prises et si le respect du devoir de loyauté ainsi que la déclaration des liens d'intérêt sont suffisamment contrôlés par l'organe suprême;
- les indications et les informations exigées par la loi ont été communiquées à l'autorité de surveillance;
- les actes juridiques avec des proches qui lui sont annoncés garantissent les intérêts de l'institution de prévoyance.

Il confirme que les prescriptions légales, statutaires et réglementaires applicables en la matière sont respectées et recommande d'approuver les comptes annuels.

6. Stratégie de placement

La composition de la fortune s'appuie sur la stratégie de placement approuvée par le conseil de fondation lors de sa séance du 1^{er} décembre 2016. Les limites selon les art. 54, 55 et 57 OPP2 ont été respectées.

Catégories de placement		Répons. CHF	CS-Répons. CHF	CS-FX-Abs. CHF	CS CHF	Vontobel CHF	31.12.2016 CHF	Part	Stratégie	Marges		Limites selon OPP2
								effectif %	Benchmark %	Min. %	Max %	
Liquidités	DI	2'556'899	35'854	318'452	12'904	297'255	3'221'364	1.9%				
Liquidités étranger	DI				100'802	553'546	654'348	0.4%	2.0%	0%	4%	
Hypothèques	KO				6'406'428	2'702'460	9'108'888	5.4%	6.0%	2%	10%	
Obligations en CHF	DI					9'735'845						
(Suisse Étranger)	KO				11'061'456		20'797'301	12.3%	14.0%	10%	18%	
Obligations Aggregate	DI					13'881'092						
	KO				17'679'676		31'560'768	18.6%	22.0%	16%	28%	
Obligations High Yield	DI											
	KO				4'905'604	6'793'531	11'699'136	6.9%	6.0%	2%	10%	
Obligations Emerging Markets	DI											
	KO				4'912'040	5'201'553	10'113'593	6.0%	6.0%	2%	10%	
Total Valeurs nominales									56.0%	32%	80%	
Actions Suisse	DI					9'697'156						
	KO				9'119'960	1'235'500	20'052'616	11.8%	11.0%	8%	14%	50%
Actions Étranger	DI					8'985'612						
	KO				10'531'795	3'006'213	22'523'620	13.3%	12.0%	8%	16%	
Immeubles Suisse (fonds immobilier)	KO				7'817'597	12'234'300	20'051'897	11.8%	9.0%	2%	16%	
Immeubles Suisse AST	KO				4'411'145	3'509'033						
Immeubles Suisse directs (Directs et fondations de placement)	DI						7'920'178	4.7%	6.0%	0%	12%	
Insurance Linked Securities	KO				5'486'318	5'116'012	10'602'330	6.3%	6.0%	2%	10%	15%
Total bien matériel									44.0%	20%	68%	
Créances et régularisation actifs		729'256					729'256	0.4%				
Autres placements Maison fondatrice		258'834					258'834	0.2%				
Total placements de la fortune directs		3'544'989	35'854	318'452	113'706	43'150'506	47'163'507					
Total placements de la fortune collectifs		0	0	0	82'332'019	39'798'602	122'130'621					
Total Engagements		3'544'989	35'854	318'452	82'445'725	82'949'108	169'294'128	100.0%	100.0%			
	DI	Placements directs										
	KO	Placements collectifs (p. ex. fonds de placement, fondations de placement, etc.)										

Aucun élément de la fortune n'a été gagé ou grevé de quelque manière que ce soit durant l'année ou à la date de clôture du bilan.

Les catégories de placement Obligations Aggregate, Obligations High Yield et Insurance Linked Securities sont entièrement couvertes contre le risque de change. Le conseil de fondation a toutefois renoncé à couvrir la part en monnaies étrangères des actions Étranger et des obligations Emerging Markets en monnaies étrangères. Le taux de couverture stratégique s'élève à 32% de la part en monnaies étrangères. Au 31 décembre 2016, la fortune bénéficiant d'une couverture s'élevait à CHF 53,9 millions.

Objectif de rendement

La stratégie de placement sert d'outil d'orientation pour la gestion de fortune. En cas d'évaluation positive ou négative du marché, il est possible de s'écarter de la stratégie dans le cadre des marges

définies afin de réaliser les meilleurs rendements possibles. En principe, la stratégie de placement est accompagnée par un processus de gestion actif-passif (ALM). En mars 2016, le conseil de fondation a chargé la société PPC Metrics AG de réaliser une étude ALM. L'objectif de rendement est également systématiquement calculé par l'expert en caisse de pension dans le cadre de l'élaboration du rapport actuariel. L'objectif de rendement net calculé pour l'année 2017 s'élève à 1,8%.

7. Année financière 2016

Environnement

L'année 2016 a été marquée par plusieurs facteurs exceptionnels. Tout d'abord, lors du référendum organisé le 23 juin 2016, les électeurs du Royaume-Uni se sont prononcés à 51,89% en faveur du retrait de leur pays de l'Union européenne (dit «Brexit»). Les élections qui se sont déroulées aux États-Unis ont également créé la surprise: le 8 novembre 2016, le républicain Donald Trump a été élu 45^e président, succédant ainsi au démocrate Barack Obama. Ces deux événements se sont traduits par des chutes de cours sur les marchés financiers, toutefois suivies par un rapide redressement des bourses. Les intérêts ont de nouveau fléchi jusqu'à la mi-2016 avant d'atteindre un plancher, puis ont à nouveau légèrement augmenté au cours des quatre derniers mois de l'année. La Banque centrale européenne a continué d'injecter des liquidités en grand nombre sur les marchés financiers, stimulant ainsi les marchés des actions. Aux États-Unis, l'évolution de la conjoncture est tellement favorable que de premières augmentations de taux ont été décidées par la Réserve fédérale. Les rendements réalisés par les catégories de placement dans lesquelles la caisse de pension a investi sont les suivants:

Catégorie de placement	Benchmark			Fortune		
	Performance totale	Répartition	Performance réalisée	Rendement total	Répartition	Performance réalisée
Liquidités / Couverture du risque de change	-0,91%	2,00%	-0,02%	-42,72%	5,11%	-0,85%
Hypothèques Suisse	0,57%	6,00%	0,03%	0,55%	5,86%	0,03%
Obligations Suisse	1,32%	13,99%	0,20%	0,99%	12,19%	0,10%
Obligations Étranger (hedged)	1,78%	22,00%	0,41%	3,13%	18,91%	0,59%
Obligations High Yield (hedged)	13,08%	6,03%	0,76%	13,69%	6,47%	0,87%
Obligations Emerging Markets en monnaies étrangères	11,63%	6,01%	0,70%	11,88%	5,77%	0,66%
Actions Suisse	-1,41%	10,95%	-0,12%	-1,52%	11,63%	-0,18%
Actions Étranger	9,95%	11,99%	1,21%	8,06%	13,29%	1,06%
Immobilier Suisse, fondations de placement	5,83%	6,00%	0,35%	4,90%	5,17%	0,25%
Immobilier Suisse, fonds de placement immobiliers	6,85%	9,02%	0,62%	6,61%	9,69%	0,54%
Insurance Linked Securities (hedged)	5,55%	6,01%	0,33%	6,23%	5,91%	0,37%
Rendement brut total		100,00%	4,48%	11,80%	100,00%	3,44%
Frais de gestion de fortune			0,00%			-0,22%
Rendement net total (après déduction des frais)			4,48%			3,22%

Seule la catégorie de placement Actions Suisse a enregistré un rendement négatif.

8. Résultat des placements de la caisse de pension au 31.12.2016

Les banques chargées de gérer la fortune de la caisse de pension ont réalisé un rendement net sur la fortune positif de 3,22% au 31 décembre 2016 (2015 : – 1,56%). Ce résultat est supérieur au rendement moyen des caisses de pension suisses. Le taux de couverture a ainsi augmenté de 1 point. La stratégie de placement de la caisse est équilibrée et bien diversifiée. La part en actions de 24,9% et la part en immobilier de 14,9% sont inférieures aux valeurs moyennes des caisses de pension comparables. Compte tenu de l'environnement de marché difficile et de la stratégie de placement prudente, ce résultat peut être qualifié de bon.

Obligations: le rendement moyen à l'échéance des obligations de la Confédération à 10 ans au 31 décembre 2016 était de – 0,14% et a donc de nouveau baissé par rapport à l'année précédente (– 0,04%). Au 27 mars 2017, il s'élevait à – 0,04%. La marge de fluctuation du taux de référence de la BNS est toujours comprise entre – 0,25% et – 1,25%. Cela illustre clairement les problèmes auxquels les caisses de pension doivent faire face actuellement et qui perdureront dans un proche avenir. En raison de la nouvelle baisse des intérêts, la caisse de pension a, en 2016 également, réalisé une plus-value sur les obligations (cf. tableau p. 11).

Actions: les actions ont profité non seulement des taux d'intérêt en baisse, mais aussi et surtout des liquidités massives injectées sur les marchés, notamment dans le cadre du programme de la Banque centrale européenne. Les marchés des actions ont subi de plein fouet l'influence du Brexit, de l'afflux de réfugiés du monde entier, de la montée du protectionnisme en Europe et des élections présidentielles en Amérique. Malgré ces événements, le marché des actions international a connu une évolution très favorable. En Suisse, le marché des actions a enregistré des résultats négatifs dans l'ensemble en 2016. Dans la catégorie de placement Actions Suisse, nos gérants de fortune ont atteint une performance brute de – 0,17%, qui a pu être compensée par le résultat brut de 1,06% réalisé dans la catégorie Actions Étranger.

Immobilier: Après la vente des deux biens immobiliers situés à la Römerstrasse 22 et à la Muttensstrasse 3, la caisse de pension n'investit plus que dans des fondations de placement et des fonds de placement dans cette catégorie. Les deux instruments de placement ont apporté une contribution positive au résultat des placements en 2016. Les fondations de placements immobiliers et les fonds de placement ont réalisé une performance brute de respectivement 0,24% et 0,54% en valeur pondérée.

Le résultat des placements de la caisse de pension, qui s'établit à 3,22%, soutient tout à fait la comparaison avec les indices standard de la branche:

Indice Credit Suisse des CP (fortune des CP : entre CHF 150 et 500 mio.)	3,68%
Indice Pictet LPP 2000 avec une part d'actions de 25%	2,64%

Immobilisations et rendement de la fortune totale

	2016 CHF	2015 CHF
Somme de tous les actifs au début de l'exercice	159 946 262	153 253 346
Somme de tous les actifs à la fin de l'exercice	169 294 129	159 946 262
Moyenne des actifs	164 620 196	156 599 804
Résultat net des placements de la fortune	5 025 462	-2 116 979
Rendement de la fortune totale	3,05%	-1,35%

Le rendement net de la fortune totale n'est pas calculé de la même façon que le résultat de la performance des banques. Le résultat net des placements de la fortune a été positif en 2016 et s'élève à CHF 5 025 462 (2015: CHF – 2 116 979). Le rendement de la fortune totale, calculé sur le portefeuille d'actifs moyen, s'est chiffré à 3,05% au 31 décembre 2016 (2015: – 1,35%). Le taux d'intérêt

minimal LPP de 1,25% fixé par le Conseil fédéral tout comme le rendement minimal de 1,9% nécessaire pour garantir durablement le taux de couverture pour l'année 2016 ont donc été dépassés.

9. Dispositions relatives à la loyauté dans la gestion de fortune

Les membres du conseil de fondation et de la commission des placements ainsi que la direction ont signé, à l'attention du conseil de fondation, une déclaration de loyauté dans la gestion de fortune. Ils y confirment avoir respecté les dispositions du droit fédéral concernant la loyauté dans la gestion de la fortune (art. 48 f + g OPP2). Les banques mandatées pour gérer la fortune nous ont également fournis une telle déclaration.

10. Contrôle des investissements et compte-rendu

L'approche «Global Custody» introduite par le conseil de fondation lors de sa séance du 16 août 2011 continue de faire ses preuves. Elle a permis de faire en sorte que la direction et le conseil de fondation soient toujours bien informés de la situation de la fortune et des résultats des banques de placement. Le contrôle plus strict permet de mieux comparer entre elles les banques de gestion de fortune, ce qui offre une bonne base pour mesurer leurs résultats.

La comptabilité des placements de titres, effectuée auparavant par la société Profitass SA, a été confiée à Credit Suisse AG. Cela a permis de réaliser des gains d'efficacité au niveau de la comptabilisation des transactions. Le conseil de fondation remplit ainsi de manière appropriée les dispositions de l'art. 49a OPP2 relatives à la responsabilité de la gestion et aux tâches correspondantes.

11. Organisation de la caisse de pension

Conseil de fondation (organe suprême)

Nom / prénom	Fonction	Employeur affilié	Représ.
Dubois Jean-Pierre	Membre Président	Centris SA	Salariés
Zürcher Christof	Membre Vice-président	santésuisse	Empl.
Boesch Dieter	Membre	Centris SA	Empl.
Grolimund Oliver	Membre	SASIS SA	Salariés
Heuberger Gebhard	Membre	tarifsuisse sa	Empl.
Kipfer Thomas	Membre	Centris SA	Salariés
Künzli Thomas	Membre	Centris SA	Empl.
Sager Martin	Membre	tarifsuisse sa	Salariés
Wehrli Peter	Membre	Inst. com. LAMal	Empl.
Witschi Susanne	Membre	Inst. com. LAMal	Salariés

Empl. = représentant des employeurs / Salariés = représentant des salariés

Expert, organe de révision, commission des placements, direction, comptabilité des titres, autorité de surveillance

Expert en caisse de pension	Schnider Martin, Abcon AG, Zentweg 13, 3000 Berne 15
Organe de révision	Engel Copera AG, Waldeggstrasse 37, 3097 Bern-Liebefeld Réviseur responsable: Mathys Dieter, expert-comptable diplômé
Commission des placements	Dubois Jean-Pierre, Centris SA, Soleure Zürcher Christof, santésuisse, Soleure Künzli Thomas, Centris SA, Soleure Karau Roland, santésuisse, Soleure (conseiller)
Direction	Karau Roland, santésuisse, Soleure, responsable Winistörfer Ursula, santésuisse, Soleure, administration
Adresse de la caisse de pension	Caisse de pension des organisations d'assurance-maladie, c/o santésuisse, Römerstrasse 20, 4502 Soleure
Global Custodian*)	Affolter Roman, Credit Suisse AG, Bundesplatz 2, 3001 Berne
Comptabilité des titres	Martina Stalder, Credit Suisse AG, Thurgauerstrasse 119, 8152 Glattbrugg ZH
Autorité de surveillance	Autorité de surveillance LPP et des fondations, Rötistrasse 4, case postale 548, 4501 Soleure

*) Un Global Custodian est chargé de la garde et de l'administration des titres. Les titres de la caisse de pension sont gardés et administrés de manière centralisée par Credit Suisse AG.

12. Employeurs affiliés

Employeur	Nombre d'assurés
1. Centris SA, Grabackerstrasse 3, 4500 Soleure	195
2. Fondation EQUAM, Effingerstrasse 25, 3008 Berne	4
3. Institution commune LAMal, Gibelinstrasse 25, 4503 Soleure	58
4. Office de médiation de l'assurance-maladie, Morgartenstrasse 9, 6003 Lucerne	8
5. santésuisse, Les assureurs-maladie suisses, Römerstrasse 20, 4502 Soleure	51
6. SASIS SA, Römerstrasse 20, 4502 Soleure	48
7. SVK, Fédération suisse pour tâches communes des assureurs-maladie, Muttenstrasse 3, 4500 Soleure	34
8. tarifsuisse sa, Römerstrasse 20, 4502 Soleure	57
Total	455

13. Enregistrement LPP et fonds de garantie

La caisse de pension figure au registre cantonal de la prévoyance professionnelle sous le numéro SO 1012 ; elle est soumise à la loi sur le libre passage et affiliée au fonds de garantie.

14. Rapport de l'autorité de surveillance LPP et des fondations

L'autorité de surveillance LPP et des fondations du canton de Soleure contrôle les règlements et plans de prévoyance, et prend connaissance du rapport d'activité et des comptes annuels. Dans l'exercice de sa fonction, l'autorité de surveillance formule également des recommandations à l'intention de la caisse de pension sur différents sujets. Elle a pris connaissance des comptes annuels et du rapport d'activité 2015 sans émettre de remarques.

La consultation des comptes annuels par l'autorité de surveillance n'entraîne ni l'approbation des actes juridiques de l'institution de prévoyance professionnelle, ni la décharge des organes responsables. L'autorité de surveillance s'appuie en principe sur les rapports de contrôle de l'organe de révision et sur les rapports des experts en prévoyance professionnelle, et procède à des contrôles aléatoires. Elle peut ordonner en tout temps la régularisation des lacunes jusqu'ici cachées ou non signalées.

15. Séances du conseil de fondation

En 2016, le conseil de fondation s'est **réuni à deux reprises** et a participé à une **demi-journée de formation**.

Lors de la séance du **19 avril 2016**, il a principalement traité les objets suivants:

- comptes annuels 2015 avec annexe;
- rapport de l'organe de révision et rapport d'activité 2015;
- vérification actuarielle au 31 décembre 2015;
- étude de gestion actifs-passifs au 31 décembre 2015;
- modification du règlement relatif aux placements.

Le conseil de fondation a approuvé les comptes annuels 2015, y compris l'annexe et le rapport d'activité 2015. Il a en outre pris connaissance du rapport de révision 2015 et du bilan actuariel établi par l'expert en caisse de pension. Il a examiné l'étude de gestion actifs-passifs (ALM) réalisée par PPCmetrics AG. Sur la base des résultats de cette étude, il a procédé à de légères modifications de la stratégie de placement. Il a en outre décidé, pour la première fois dans l'histoire de la caisse de pension, de proposer un séminaire de préparation à la retraite aux assurés âgés de 58 ans ou plus. Le séminaire, qui a eu lieu en juin 2016, s'est déroulé avec succès, à la satisfaction des 45 participants.

Le **14 juin 2016** a eu lieu la demi-journée de formation du conseil de fondation, qui est déjà une tradition établie. La formation a été consacrée à la gestion des risques des caisses de pension. Des experts de la Haute école des sciences appliquées de Zurich (ZHAW) ont présenté ce thème aux membres du conseil de fondation en l'illustrant notamment par des cas de figure concrets.

Lors de la séance du **6 décembre 2016**, le conseil de fondation a traité en priorité les objets suivants:

- budget des frais de gestion 2017;
- diverses adaptations du règlement;
- rémunération au titre de l'année 2017;
- allocations de renchérissement sur les rentes;
- planification des thèmes et des délais pour 2017.

Chaque année, le conseil de fondation décide du taux d'intérêt servi sur les capitaux d'épargne pour l'année suivante. La rémunération de la caisse d'épargne, des avoirs de vieillesse et des montants d'épargne séparés pour 2017 a été fixée à 1% (intérêt minimal LPP; 2015: 1,25%). Compte tenu du manque persistant de fonds libres, il n'est pas possible d'octroyer un taux plus élevé. Des fonds

libres ne sont disponibles que lorsque les réserves pour fluctuations des cours définies dans le règlement relatif aux placements sont intégralement constituées. Or, cela n'a pas encore été le cas au 31 décembre 2016.

Aucun renchérissement n'a été accordé aux bénéficiaires de rentes compte tenu de l'inflation très faible voire négative au cours des dernières années.

Sur la scène politique, 2017 sera placée sous le signe des débats concernant la réforme Prévoyance vieillesse 2020. Pour la caisse de pension, ce sera une année électorale: le conseil de fondation devra être renouvelé pour le mandat allant de 2018 à 2021.

16. Évolution de la caisse de pension

Assurés actifs et bénéficiaires de rentes

Assurés actifs	2016	2015
Total des assurés actifs au 01.01	454	418
Entrées	81	96
Sorties	-70	-51
Départs à la retraite	-10	-7
Décès	0	-2
Total des assurés actifs au 31.12.	455	454

Bénéficiaires de rentes

Bénéficiaires de rentes de vieillesse	80	74
Nouveaux bénéficiaires	8	7
Départs	-1	-1
Total des bénéficiaires au 31.12.	87	80

Bénéficiaires de rentes d'invalidité

Total des bénéficiaires au 01.01.	3	2
Nouveaux bénéficiaires	0	1
Départs	0	0
Total des bénéficiaires au 31.12.	3	3

Bénéficiaires de rentes pour enfants de personne retraitée

Total des bénéficiaires au 01.01.	2	4
Nouveaux bénéficiaires	1	0
Départs	0	-2
Total des bénéficiaires au 31.12.	3	2

Les trois rentes pour enfants de personne retraitée sont versées au parent concerné.

Bénéficiaires de rentes de survivants

Total des bénéficiaires au 01.01.	10	9
Nouveaux bénéficiaires	1	2
Départs	0	-1
Total des bénéficiaires au 31.12.	11	10

Bénéficiaires de rentes pour enfants de survivants

Total des bénéficiaires au 01.01	4	4
Nouveaux bénéficiaires	0	1
Départs	0	-1
Total des bénéficiaires au 31.12.	4	4

Total des bénéficiaires de rentes

Total des bénéficiaires de rente au 01.01.	99	93
Nouveaux bénéficiaires	10	11
Départs	-1	-5
Total des bénéficiaires au 31.12.	108	99

Prestations de rentes réglementaires servies durant l'année

Les prestations de rentes réglementaires servies durant l'année contiennent aussi des rentes qui ne figurent plus dans les comptes au 31 décembre 2016.

Type de rente	2016		2015	
	Nombre	CHF	Nombre	CHF
Rentes de vieillesse	90	2 845 714	85	2 608 420
Rentes de survivants	15	418 700	16	353 343
Rentes d'invalides	3	124 131	3	95 919
Total des prestations de rentes	108	3 388 545	104	3 057 682

Encouragement à la propriété du logement (EPL)

Les propriétaires ont pu continuer à conclure des prêts hypothécaires à des taux record. Les banques se montrent toutefois plus frileuses pour accorder des hypothèques. Les sommes versées par les caisses de pension au titre de l'encouragement à la propriété du logement ne sont plus acceptées par la plupart des banques que si le client peut au demeurant réunir 20% du montant de l'achat sous forme de fonds propres. De plus, de nombreuses banques calculent la capacité financière des acquéreurs avec un taux oscillant autour de 5%. En 2016, la caisse de pension n'a reçu aucune demande de versement anticipé EPL. Au 31 décembre 2016, 24 personnes assurées avaient mis en gage leur avoir de prévoyance.

Taux de couverture – rendement – réserves pour fluctuations des cours de 2011 à 2016

	2016	2015 ¹⁾	2014	2013	2012	2011
Taux de couverture	105,3%	104,3%	112,5%	108,9 %	108,0 %	102,7 %
Rendements globaux	3,05%	- 1,35%	4,9%	2,7%	6,4%	- 3,5%
Réserves pour fluctuations des cours en millions de CHF	8,4	6,4	16,2	11,2	9,8	3,3

¹⁾ Baisse du taux d'intérêt technique de 3 à 2,5%; baisse du taux de conversion

Le taux de couverture indique à quelle hauteur en pourcent les engagements d'une caisse de pension sont couverts par les éléments de la fortune. En tant que valeur statistique, il ne donne toutefois aucune information sur la qualité financière et structurelle de la caisse de pension. Le taux de couverture au 31 décembre 2016 s'élevait à 105,3%, enregistrant ainsi une légère augmentation par rapport à l'année précédente (104,3%). La capacité à supporter les risques a donc augmenté, mais elle reste limitée.

17. Réassurance

Le conseil de fondation a réassuré globalement les risques d'invalidité et de décès des assurés actifs auprès de la Zurich, Société d'assurance sur la vie, par voie de contrat stop loss. Les provisions existantes et la capacité de la caisse de pension à supporter les risques ont permis à celle-ci de convenir d'une quote-part relativement élevée dans le contrat d'assurance (5,399% de la masse salariale totale assurée, qui s'élève à CHF 40 244 590) par période d'assurance. La caisse de pension couvre elle-même les risques actuariels jusqu'à concurrence de CHF 2,2 millions.

18. Adaptation de la législation

Les adaptations légales ont été peu nombreuses en 2016. Sur le plan politique, les mesures relatives à la réforme Prévoyance vieillesse 2020 ont été abordées. Les principaux amendements sont publiés régulièrement sur le site officiel de l'Office fédéral des assurances sociales (OFAS): <https://www.bsv.admin.ch/bsv/fr/home/assurances-sociales/bv.html>. Voici les modifications les plus importantes, tout comme certains chiffres clés de la prévoyance professionnelle en 2017:

- Les montants-limites n'ont pas été adaptés au 1^{er} janvier 2017. Voici les montants en vigueur:

Rentes AVS

Rente minimale de vieillesse AVS par mois	CHF	1175
Rente maximale AVS par mois	CHF	2350
Rente minimale de couple (150%) par mois	CHF	1762
Rente maximale de couple (150%) par mois	CHF	3525

Prestations complémentaires

Montant annuel pour personnes seules	CHF	19 290
Montant annuel pour couple	CHF	28 935
Montant annuel pour orphelin (pour les deux premiers enfants)	CHF	10 080

- En vertu de la loi fédérale sur la prévoyance professionnelle vieillesse, survivants et invalidité (LPP), le Conseil fédéral a la compétence d'adapter les montants-limites de la prévoyance professionnelle aux augmentations de la rente minimale de vieillesse de l'AVS.

Montants-limites LPP

Les montants-limites n'ont pas été modifiés par rapport à 2016.

	2017	2016
	CHF	CHF
Salaire minimal (seuil d'entrée dans la prévoyance professionnelle)	21 150	21 150
Déduction de coordination	24 675	24 675
Limite supérieure du salaire annuel	84 600	84 600
Salaire coordonné maximal	59 925	59 925
Salaire coordonné minimal	3 525	3 525
Salaire limite maximal assuré par le fonds de garantie	126 900	126 900
Salaire annuel maximal assuré dans la prévoyance professionnelle	846 000	846 000

Rentes LPP

Les rentes LPP pour invalides et survivants n'ont pas été adaptées à l'évolution actuelle des prix et des salaires au 1^{er} janvier 2017.

Taux d'intérêt minimal LPP

Le taux d'intérêt minimal est fixé comme suit par le Conseil fédéral:

	2017	2016
	1,00%	1,25%

Taux de l'intérêt moratoire LPP

Conformément à l'art. 7 de l'Ordonnance sur le libre passage (OLP), le taux de l'intérêt moratoire correspond au taux d'intérêt minimal fixé dans la LPP, augmenté de 1%. À compter du 1^{er} janvier 2017, il se monte donc à 2% (taux d'intérêt minimal + 1%). L'intérêt moratoire est exigible lorsque l'institution de prévoyance ne verse pas la prestation de sortie due dans un délai de 30 jours suivant la transmission des informations nécessaires par la personne quittant l'institution.

19. Liens intéressants

La caisse de pension est désormais en ligne sur le site Internet de santésuisse à l'adresse www.santesuisse.ch/fr/ueber-santesuisse/jobs-karriere/pensionskasse. Vous y trouverez tous les règlements, rapports d'activité ainsi que les lettres d'information. Les contenus sont complétés et mis à jour régulièrement.

Voici quelques liens que nous vous recommandons si vous souhaitez consulter d'autres informations intéressantes sur la prévoyance professionnelle:

www.asip.ch
www.reformeurgente.ch
www.axa-winterthur.ch/gesetzgebung
www.avec-nous-pour-nous.ch/
www.schweizerpersonalvorsorge.ch/fr
www.stiftungsaufsicht.so.ch
www.ethosfund.ch
<http://www.oak-bv.admin.ch/fr/index.html>

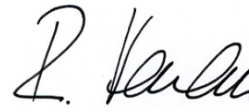
CAISSE DE PENSION DES ORGANISATIONS D'ASSURANCE-MALADIE

Le président du conseil de fondation:



Jean-Pierre Dubois

Le directeur:



Roland Karau